

VOTRE INTERMÉDIAIRE

SIECA Protection du Patrimoine
22 rue du Général Leclerc
02600 Villers Cotterêts

tél : 03 23 55 10 22

Ptf : 0201142184

AXA ENTREPRISES

Service Destinataire

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ASSOCIATIONS

Bulletin de Souscription Simplifiée Tarifs applicables aux Affaires Nouvelles 2012

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ASSOCIATION PROPOSANTE

Dénomination sociale, forme juridique, et adresse du siège social :

N° SIREN (obligatoire) :

N° Client AXA Entreprises (le cas échéant) :

DÉCLARATIONS DE L'ASSOCIATION PROPOSANTE

Le budget annuel consolidé de l'association proposante et de ses filiales est inférieur ou égal à 5 000 000 €.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'association proposante est créée depuis au moins 2 ans.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'association proposante, ses filiales et participations ne sont : - Ni des institutions financières ni des associations ou sociétés de sport professionnel (secteurs d'activités exclus de la souscription Responsabilité des Dirigeants). - Ni des promoteurs immobiliers ni des constructeurs de maisons individuelles (activités exclues de la présente procédure de souscription simplifiée car nécessitant une étude plus approfondie).	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
La forme juridique de l'association proposante est exclusivement celle d'association, de fondation ou de syndicat professionnel.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Les filiales et participations de l'association proposante sont exclusivement immatriculées dans des pays de l'Espace Economique Européen.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Les situations financières de l'association proposante et de chacune de ses filiales sont positives (Résultat d'exploitation, Résultat net et Fonds propres positifs) sur leurs 2 derniers exercices.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'association proposante, ses filiales et participations n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective (procédure d'alerte, de conciliation, de mandat ad hoc, de sauvegarde, de redressement et/ou de liquidation judiciaires).	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'association proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de réclamations introduites à l'encontre de leurs dirigeants ou de ceux de leurs participations.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
L'association proposante et ses filiales n'ont pas connaissance de faits, circonstances ou fautes susceptibles de donner lieu à une réclamation à l'encontre de leurs dirigeants ou de ceux de leurs participations.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à toutes les questions, choisissez votre option de garantie dans la grille tarifaire ci-dessous*.

Si vous avez répondu NON à au moins une des questions, contactez votre Intermédiaire pour une étude plus approfondie.

GRILLE TARIFAIRE

Plafond des garanties par période d'assurance	50 000 €	100 000 €	200 000 €	400 000 €	600 000 €
Cotisation forfaitaire annuelle TTC	190 €	300 €	450 €	700 €	880 €
Option de garantie choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Nous vous recommandons de choisir une option de garantie dont le plafond équivaut au minimum à 10 % de votre chiffre d'affaires annuel consolidé. Si vous souhaitez une option de garantie ne figurant pas dans la grille tarifaire, contactez votre Intermédiaire pour une étude plus approfondie.

